

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-47 du 11 Février 1985

portant nomination des représentants du Bénin au Conseil de Direction du Fonds de Solidarité Africain.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret n° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Relève n° 18/REL/SGG du 3 Mai 1984 et Communication n° 1001/84 relevant le Camarade Jérôme AHOUANMENOUE de ses fonctions d'Administrateur auprès du Fonds de Solidarité Africain.

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Janvier 1985,

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Placide AZANDE, Directeur de la Monnaie et du Crédit est nommé Administrateur de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil de Direction du Fonds de Solidarité Africain.

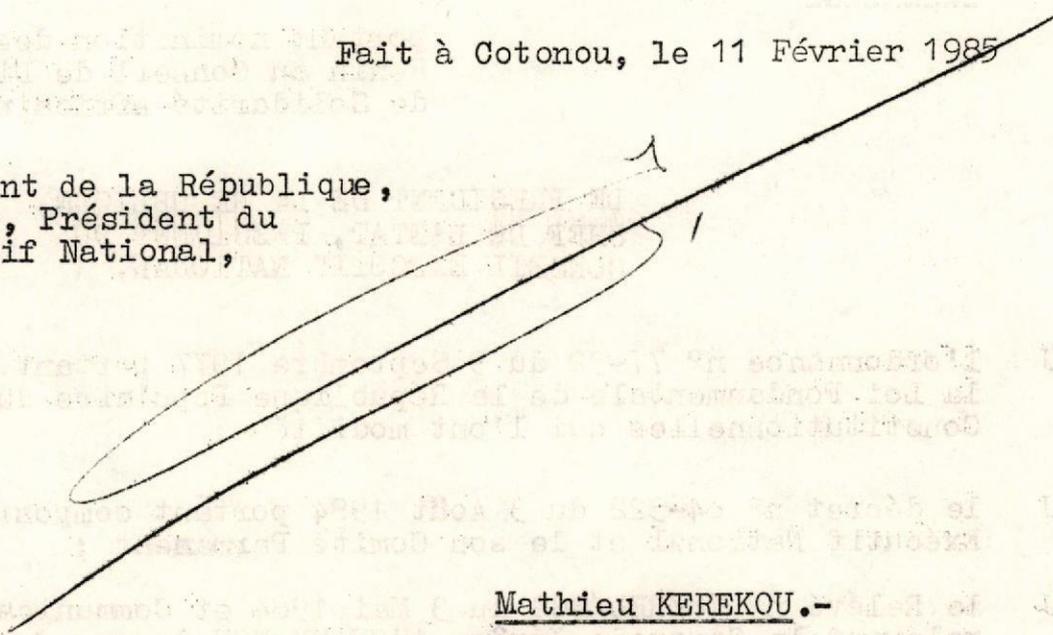
Article 2.- Le Camarade Michel DEDEHOUANOU, Directeur des Affaires Economiques est nommé Administrateur Suppléant de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil de Direction du Fonds de Solidarité Africain.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

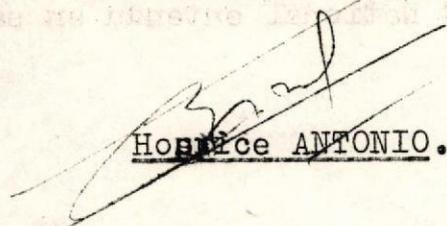
Fait à Cotonou, le 11 Février 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Honoré ANTONIO.-

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MFE 2 Autres
Ministères 14 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-Gde Chanc. 2 ONEPI 2 UNB-FASJEP
2 CCIB 2 BN-DAN 4 BCP 1 Fonds de Solidarité Africain 2 Intéressé 1 IGE
et ses Sections 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DMC/MFE 2 JORPB 1.-